



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 048-214801326-20260212-12022026-AR



Arrêté en date du 12 février 2026 portant changement de véhicule se rapportant à l'autorisation de stationnement de taxi n°2 sur la commune de Saint-Alban-sur-Limagnole

Le Maire de Saint-Alban-sur-Limagnole,

VU le code pénal,

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports, et notamment ses articles L. 3121-1 à L. 3121-11-1 et R3121-4 à R3121-15,

VU la loi n° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

VU le décret n° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes,

VU l'arrêté du 19 janvier 2016 relatif aux documents justifiant de l'exercice de l'activité de conducteur de taxi prévus au III de l'article R. 3121-13 du code des transports pour les candidats à la délivrance d'une autorisation de stationnement figurant sur une liste d'attente,

VU le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes,

VU l'arrêté municipal en date du 28 mai 1991 portant création d'une autorisation de stationnement n°2 sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, pris après avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise dans sa séance du 20 septembre 1989,

VU la présentation de successeur faite par Monsieur Régis TEISSANDIER pour le compte de la SARL Lozère Assistance auprès du Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole, exploitant l'autorisation de stationnement n°2 depuis le 28 mai 1991 au profit de la SARL Centre Ambulancier Lozérien représentée par Monsieur Arnaud CAVALIER,

VU le changement de véhicule de l'intéressé,

Considérant la production de la carte grise du nouveau véhicule et de l'attestation de montage du taximètre

ARRETE

Article 1 – La SARL Centre Ambulancier Lozérien (représentée par Monsieur CAVALIER Arnaud) est autorisée à exploiter l'autorisation de stationnement n°2 sur la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Article 2 - Cette autorisation, valable pour un seul véhicule est accordée à la SARL Centre Ambulancier Lozérien représentée par Monsieur CAVALIER Arnaud régulièrement inscrit au répertoire des métiers sous le n°843 569 617 RM 48 pour le véhicule, marque SKODA immatriculé HH-618-VY.

Article 3 – La SARL Centre Ambulancier Lozérien représentée par Monsieur CAVALIER Arnaud devra être en mesure de présenter la présente autorisation à toute réquisition des autorités de police.

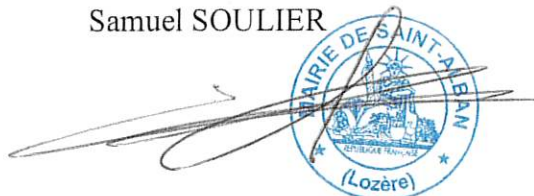
Article 4 – Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire et dont copie sera adressée au préfet de la Lozère et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Saint-Alban-sur-Limagnole.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole

Le jeudi 12 février 2026

Le Maire,

Samuel SOULIER



Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 048-214801326-20260212-12022026-AR

Berger
Levrault

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation A. HH-618-VY Date de 1^{ère} immatriculation B. 26/01/2026

C.1 CENTRE AMBULANCIER LOZERIEN

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3

56 AVENUE DU 8 MAI 1945

48000 MENDE

D.1 SKODA

D.2 NZACDXPAXONFD7FD7GC0044VNN1A1A

D.2.1 M10SKDVP090B920

D.3 SUPERB

E. TMBJH8NZ1TC036138

F.1 2240

F.2 2240

F.3 4240

G 1682

G.1 1607

J M1

J.1 VP

J.2 AC

J.3 BREAK

K e8*2018/858*00106*09

P.1 1968

P.2 110

P.3 GO

P.6 8

Q

S.1 5

S.2

U.1 71

U.2 3150

V.7 130

V.9 715/2007*2023/443EBEURO6

X.1 VISITE AVANT LE 26/01/2030

Y.1 476

Y.2 0

Y.3 2813

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 3302.76

H

I 26/01/2026

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Pour le ministre et par délégation,
L'adjointe à la déléguée à la sécurité routière

M. LUGRAND

Michèle LUGRAND

Certificat d'immatriculation

HH-618-VY 26/01/2026

2026AF85426

TMBJH8NZ1TC036138

SKODA

CENTRE AMBULANCIER LOZERIEN



COUPON DÉTACHABLE

CRFRAHH618VY6TMBJH8NZ1TC03613832601261VP<<<<
BREASKODA<<<<<<<<<SUPERB<<<<<<<2026AF8542600



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permis de circulation; Osvedbeni o registraciji; Registreringsattest;
Zusassungbescheinigung; Registrationsattest; Aşaia kuklopodiei;
Registrazioa certificate; Carta di circolazione; Registracija apskaita;
Registracija licijimas; Fogalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;
Kendelenbevis; Dovidel Registracyn; Certificado de matricula;
Osvědčení o evidenci; Pionirno dovoljenje; Rekesterimilidistus;
Registrierungsbescheinigung; Pernarpapjorinen tunnus na autotodistus;
Certificat de Immatriculare.

2026 AF85426

Communauté européenne

--	--	--	--	--	--

(X.1) DATES DE CONTRÔLES TECHNIQUES

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Signature

Date

Domicile

Nom

Inscrivez les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
ou pour destruction (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
Inscrivez vos coordonnées et signez en cas de demande de nouveau certificat
d'immatriculation.

- (A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.2) Nom, prénom et adresse dans l'état membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

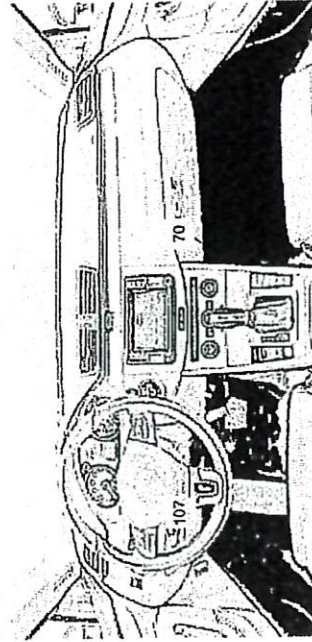
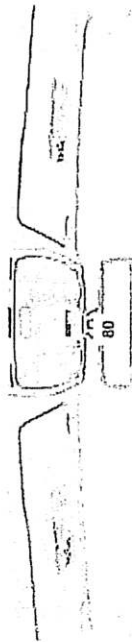
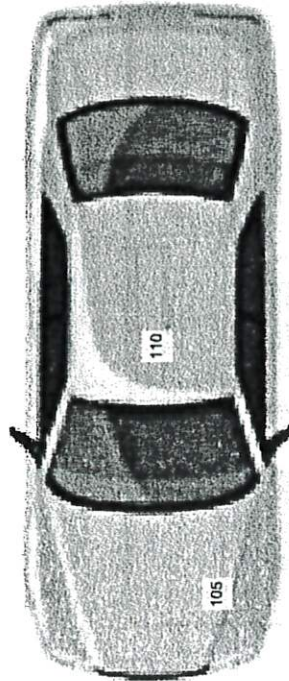
Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

Berger
Levrault

ID : 048-214801326-20260212-12022026-AR

repère	appareil	marque	modèle	N° série	nb scell.
80	taximètre	ATA	PRIMUS-RS-01	020206520	2
70	imprimante	ATA	POWER PRINT 2.0	110012782	0
110	lumineux	STARPLAST	L'UNIVERSEL		1
105	boîtier de raccordement				1
107	adaptateur				0
* taximètre					
Position centrale : RETRO FIXATION PAR RILSAN					



Description des liaisons		
taximètre/centrale - imprimante	non-blindée	lumineux non-amovible - boîtier/centrale
boîtier/centrale - capteur/adaptateur	non-blindée	boîtier/centrale - taximètre/centrale
boîtier/centrale - batterie	non-blindée	

page : 5

intervention : 11071	immalriculation : HH-618-VY
----------------------	-----------------------------

page: 4

N° Intervention : 11071 du 28-01-2026

PROCEDURE INSTALLATION TAXI

Organisme Intervenant

Organisme : AUTODISTRIBUTION SOGO 6, rue Vaucanson 49000 ANGERS

Atelier : FIA 80 Boulevard Paul Ramadier 12033 RODEZ Cedex 9

Marque : SO49

Client détenteur

CENTRE AMBULANCIER LOZERIEN 56 AVENUE DU 8 MAI 1945 48000 MENDE

stationnement : 2, commune : ST ALBAN SUR LIMAGNOLE

Véhicule et dispositifs

Marque : SKODA modèle : SUPERB

immairiculation : HH-618-VV

Logiciel taximètre : LC01 48213, N° de série : 020206520

CET/CEC: LNE-32550 rev. 3

Masures

Dimension pneumatique avant : 215/55R17, pression : 2.5 bar

Dimension pneumatique arrière : 215/55R17, pression : 2.5 bar

k = 2430 imp/km, à la date : 28-01-2026

Vignette

Vignette verte = OUI, N° : 2026-027

Vignette rouge =

Mentions particulières

INFO VITESSE: SLIMKEY

Installateur*

Nom. + signature

Vérificateur

Nom + signature

*L'installateur engage sa responsabilité quant à la conformité de son installation à la réglementation en vigueur et aux certificats d'examen de type des instruments mis en oeuvre.

OBLIGATION DU DÉTENTEUR

RÉTÉ DU 18 JUILLET 2001
LATIF AUX TAXIMÈTRES EN SERVICE
TITRE 27

détenteurs d'instruments ou leurs représentants doivent :

veiller au bon entretien de leurs instruments et demander la vérification périodique aux organismes agréés de façon à ce que la périodicité réglementaire soit respectée,

assurer du bon état réglementaire de leurs instruments, notamment du maintien de l'intégrité des éléments et des marques de vérification primitive.

assurer du bon état des pneumatiques équipant le véhicule et de la conformité de leurs dimensions à ceux ayant servi à déterminer le coefficient caractéristique w, mentionnés dans le carnet métrologique.

veiller à ce que les organismes agréés pour la vérification périodique remplissent le carnet d'entretien en permanence le carnet métrologique dans le véhicule.

veiller à l'intégrité du carnet métrologique et de la vignette de vérification périodique réglementaire.

mettre hors service les instruments réglementairement non conformes. Cette mise hors service doit être clairement matérialisée sur l'instrument et être notifiée à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et à l'organisme ayant prononcé le refus lorsque cela est le cas.

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME METTANT EN SERVICE CE TAXIMÈTRE

MISE EN SERVICE LE : 28 / 01 / 2026

NOM : AUTODISTRIBUTION SOGO
ADRESSE : SERVICE TAXIMÈTRE S0449
Boulevard Paul Renouvier 12053 ROZEHZ Colmar 9
Tél. : 05.65.77.15.17 Fax : 05.65.77.15.27

MARQUE D'IDENTIFICATION : S O G O

MOTIF DE LA MISE EN SERVICE :

☒ 1^{ère} installation

☐ Remplacement d'un carnet perdu

☐ Remplacement d'un carnet volé

☐ Remplacement d'un carnet complet

☐ Installation existante dépourvue de carnet

☐ Appareil reçu en SAV sans carnet

☐ Autre à préciser :

DÉTENTEUR DU TAXIMÈTRE

☐ Courtoisie / Relais ☐ Location

À renseigner à chaque changement de détenteur.

NOM : CENTRE AMBULANCIE R LOZERIEN
ADRESSE : 56 avenue du 8 mai 1945 48000 MENDÈ
N° DE STATIONNEMENT : ST ALBAN SUR LIMAGNOLE N° 2

NOM :
ADRESSE :
N° DE STATIONNEMENT :

NOM :
ADRESSE :
N° DE STATIONNEMENT :

NOM :
ADRESSE :
N° DE STATIONNEMENT :

NOM :
ADRESSE :
N° DE STATIONNEMENT :

NOM :
ADRESSE :
N° DE STATIONNEMENT :

NOM :
ADRESSE :
N° DE STATIONNEMENT :

